

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Juillet 2022

L'an deux mil vingt deux

Le sept du mois de Juillet à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MOUYSSSET René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 30/06/2022

Présents : Mme ROBERT BARRES M - SADAKA Laure

Mrs MOUYSSSET R - DURAISIN C- MOUYSSSET JL- - MURATET J- CALMETTES A- CHAUCHARD C - COUDERC P - SANTOS A-

Absents avec procuration : CHINCHOLLE F (pouvoir à Couderc P) BARCELO L(Pouvoir à Sadaka L)

Absent : COUDERC JF- VIGUIER T

Secrétaire de séance: Mme SADAKA Laure

QUORUM : 7

ORDRE DU JOUR

- Délibération extinction de l'Eclairage Public 13 Horloges
 - Délibération remboursement avance de frais peinture pour portail église de Jouels
 - Délibération remboursement frais de visite médicale pour renouvellement permis
- Questions diverses

***DELIBERATION 1 : Approuvé à l'unanimité**

Objet : **ENTRETIEN 2022 carto n° 29704 EntEP-22-121 - Extinction commune 13 horloges**

SAUVETERRE DE ROUERGUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique que **le montant des travaux s'élève à 6 377,67 Euros H.T.**

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA de 30% soit 1 913,30 €, **le reste à charge de la Commune est de 5 739,90 €.**

La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA de ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit 1 275,53+ 4 464,37 = 5 739,90 €. (cf plan de financement). Cette dernière sera récupérée par la commune auprès du FCTVA avec la possibilité de récupérer la somme de 1 255,43 €.

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ces travaux vont faire l'objet des inscriptions budgétaires, en instruction M14, suivantes :

- d'intégrer le montant TTC de ces travaux, au compte 2315 ou 21534 pour les dépenses réelles et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité, pour un montant de 7 653,20 €
- d'intégrer au compte 13258 en recette réelle le montant de la subvention qui sera versé par le SIEDA soit la somme de 1 913,30 €
- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à payer le montant TTC de l'investissement estimée à 7 653,20 €
- De percevoir la subvention du SIEDA d'un montant de 1 913,30 €
- De s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux.

La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.



PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE

Commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE

Projet d'ENTRETIEN 2022 – Carto n° 29704 EntEP-22-121

Dossier Extinction commune 13 horloges

Travaux d'installation d'éclairage (avant HT)	6 377,67 €
TVA (20%)	1 275,53 €
TOTAL TTC	7 653,20 €
Participation du SIEDA (HT) : 30 %	1 913,30 €
Fonds propres de la collectivité (HT) (de l'opération déduction faite des éventuelles participations)	4 464,37 €
TVA (correspond à la TVA de toute Elle sera récupérée pour partie au titre	1 275,53 €
Total charge de la collectivité	5 739,90 €
Possibilité récupération FCTVA	1 255,43 €

Le Présent Plan de financement vaut
accord de subvention

***DELIBERATION 2 : Approuvé à l'unanimité**

Remboursement frais visite médicale pour renouvellement permis

QUESTIONS DIVERSES

Un débat se lance sur les énergies renouvelables. La communauté de communes et le PETR sont en train d'établir un programme axé sur le photovoltaïque. René et Philippe les ont rencontrés afin d'éclaircir le projet de rénovation du Four Banal. Deux options se dessineraient, soit par coopération avec EDF soit par achat direct.

Logements communaux

Les travaux de rénovation du logement au-dessus de la pharmacie, seront pris en charge par la Mairie.

Santé publique

Le pharmacien a proposé la rénovation d'un petit local à côté de la pharmacie afin de pouvoir effectuer des tests Covid. Il a été demandé que la commune participe. Le conseil municipal valide la demande.

Salle des fêtes de Jouels

La gestion du planning des locations sera faite par Clément Chauchard et Michèle Baillol

Dégradations dans le village

Des petites dégradations ont été faites à plusieurs endroits par des adolescents. Les parents ont été contactés et assumeront les réparations.

Poubelles

Le camion poubelle ne peut pas toujours accéder au local poubelle du bout de la rue Notre Dame dans la Bastide. La communauté de communes nous demande de régler ce problème. La commission voirie va prendre en charge cette question (ligne blanche, panneau)

La MAM

Le dossier de la candidate avance, le temps qu'elle ait l'agrément et fasse la formation elle pourra ouvrir en novembre. Il y a 5 inscrits et autant de demandes sinon plus. Philippe va relancer les offres pour rechercher une seconde assistante, qui elle, n'aura pas besoin de passer l'agrément.

Les écoles

L'inspecteur de l'académie et les instituteurs et institutrices ont convoqué la mairie afin de parler de l'avenir des écoles sur la commune, où il y a peu d'élèves. Les rentrées 2022-2023 et 2023-2024. Le projet aurait été de regrouper les deux écoles à Jouels (primaire et maternelle), de fermer Sauveterre. Ce qui n'augurerait que peu d'avenir pour nos écoles...

La signalétique

Elle serait prête fin juillet et mise en place à la fin de l'année, sous réserve de disponibilité de matériel.

Locaux commerciaux

La porte de la poste a été commandée.

Tapage nocturne sur la place des Arcades

L'arrêté municipal a été pris.

Marché de producteurs de pays

L'organisation est très complexe et peu de bénévoles s'y engagent. Il n'y a plus de cantonnier le soir pour le rangement ce qui rend compliqué le rangement des tables. La pérennité des marchés du vendredi est menacée. Laure propose d'en revoir complètement le fonctionnement.

LE MAIRE

Mouysset René

SECRETAIRE DE SEANCE

Sadaka Laure

